



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le **27 JUIN 2025**

ID : 062-216204735-20250619-25_03_13-DE

DCM 25.03.13

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
19 juin 2025

Date de convocation :
12 juin 2025

Objet :

Décision modificative budgétaire n°1

Votes pour : 25
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents : M. David THELLIER – M. Éric HEUGUE - Mme Laurie LECRINIER – M. Laurent DANIEL - Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – M. Maxime THERY – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – M. Michel BINCTEUX – M. Didier RINGARD, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- Mme Caroline BERROD a donné procuration à M. Sébastien MILON ;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Pascal GANTOIS ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER ;

Membres absents : M. Stève CAMPAGNE – Mme Noémie MATTON – Mme Frédérique SAUVAGE – Mme Céline COTTREZ.

Monsieur Vincent GALLOIS est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget 2025.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à un mouvement de crédits de chapitre à chapitre sur le Budget de la Commune 2025,



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le **27 JUIN 2025**

ID : 062-216204735-20250619-25_03_13-DE

DCM 25.03.13

Considérant que les crédits votés à l'article **28031 – 040 et 28033 – 040** sont insuffisants pour passer cette écriture comptable obligatoire, et qu'il convient d'abonder le chapitre 040 en recette d'investissement par des crédits disponibles au même chapitre,

Considérant qu'il convient de procéder à cet ajustement comptable par virement de crédits entre articles,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits d'investissement comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

040 : Opérations d'Ordre de transfert entre section

2111 - 040 : Terrains nus	- 5 800 €
28033 - 040 : Frais insertions	+ 5 800 €
28188 – 040 : Autres	- 5 850 €
28033 – 040 : Frais insertions	+ 5 850 €
28188 – 040 : Autres	- 21 900 €
28031 – 040 : Frais études	+ 21 900 €

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2025 décrite ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



David THELLIER
Maire de la Commune de
ISBERGUES
26 juin 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.